

Assemblée communale ordinaire du 12 décembre 2016 à 20h00

Présidence : M. André Droux, Syndic

Présents : 6 Conseillers communaux et 83 citoyens actifs

Excusés : M. et Mme Rodolphe et Annelore Aeschlimann, ainsi que MM. Pierre Gabriel, Grégoire Demaurex, Laurent Savoy, Stéphane Gabriel, Dominique Charrière et Nicolas Schmidt

M. le Président souhaite une cordiale bienvenue aux membres de cette assemblée. Il les remercie d'avoir répondu à la convocation et de l'intérêt qu'ils portent à la commune. Il adresse un salut particulier à Mme Gabrielle Bourguet, Députée, ainsi qu'à MM. François Genoud, Préfet, et M. Ludovic Gabriel, nouveau commandant du corps des sapeurs-pompiers. L'assemblée les félicite, par applaudissement, pour leur élection.

Cette assemblée a été régulièrement convoquée par publication dans la Feuille officielle et dans le Messenger du 2 décembre 2016, par un affichage au pilier public et la distribution d'un tout ménage. Les documents étaient également consultables sur le site de la commune.

En application de l'article 3 du règlement d'exécution de la loi sur les communes, la séance est enregistrée pour l'établissement du procès-verbal. L'enregistrement sera effacé dès l'approbation du procès-verbal par l'assemblée suivante.

Mme Myriam Rossier ainsi que MM. Louis Philipona et Vincent Michellod sont nommés scrutateurs.

Aucune remarque n'étant formulée quant à la convocation et au tractanda, l'assemblée est ouverte et habilitée à délibérer.

Tractanda :

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale constitutive du 23 mai 2016

2. Présentation de la planification financière 2017 – 2021

3. Modification du coefficient d'impôt pour les personnes physiques

- 3.1 Modification du coefficient de l'impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques de 73% à 89% de l'impôt cantonal de base
- 3.2 Rapport de la commission financière
- 3.3 Approbation

4. Budget 2017

- 4.1 Présentation du budget de fonctionnement
- 4.2 Rapport de la commission financière et approbation
- 4.3 Présentation du budget d'investissement
- 4.4 Rapport de la commission financière et approbation
- 4.5 Vote final du budget de fonctionnement et du budget d'investissement

5. Divers

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale constitutive du 23 mai 2016

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal de l'assemblée communale constitutive du 23 mai 2016 est approuvé par 88 oui et 2 abstentions.

2. Présentation de la planification financière 2017 – 2021

La modification du coefficient de l'impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques donne la possibilité d'adapter le plan financier pour les 5 prochaines années. Cette évolution permet un équilibre du budget 2017 et une situation saine à moyen terme malgré l'augmentation des charges liées, des amortissements et coûts consécutifs à l'extension des bâtiments scolaires, des transformations des deux homes de la Veveyse et du cycle d'orientation. Le plan financier est approuvé par le Conseil communal. Il est présenté à l'assemblée communale pour information.

M. Alain Golay constate qu'en 2018 la planification financière prévoit plus de charges et moins de produits qu'en 2017 ; il en demande la raison. M. Serge Praz explique que lorsque les chiffres sont planifiés, sur la base des indices cantonaux, on n'ose pas faire progresser les produits autant que les charges. Les charges d'amortissement sont réparties en fonction de la durée de vie des investissements et impactent également les prochains exercices.

M. Serge Praz précise à M. Marcel Vauthey que les charges d'amortissement de Fr. 191'587.00 sont en lien avec tous les investissements qui ont été votés, et répond à M. Christophe Letellier qu'il est très compliqué de calculer l'augmentation des charges d'amortissement par rapport à 2016, car certains débutent en cours d'année. M. Serge Praz précise que le Canton donne des directives très strictes en ce qui concerne le taux d'amortissement. Celui-ci doit correspondre aux dispositions légales.

Mme Pascale Cuenoud Golay est étonnée qu'il n'y ait pas de participation de la commune pour l'extension du bâtiment du Renard. M. Serge Praz indique que notre participation est intégrée dans le budget 2017, comme les années précédentes. M. Vincent Michellod demande quelle est la répartition entre les communes d'Attalens et Granges. M. Serge Praz précise que pour le cercle scolaire les frais d'exploitation sont répartis en fonction du nombre d'élèves et les frais financiers, qui s'élèvent à 1.5% de la valeur immobilière, sont répartis en fonction de la population.

3. Modification du coefficient d'impôt pour les personnes physiques

3.1 Modification du coefficient de l'impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques de 73% à 89% de l'impôt cantonal de base

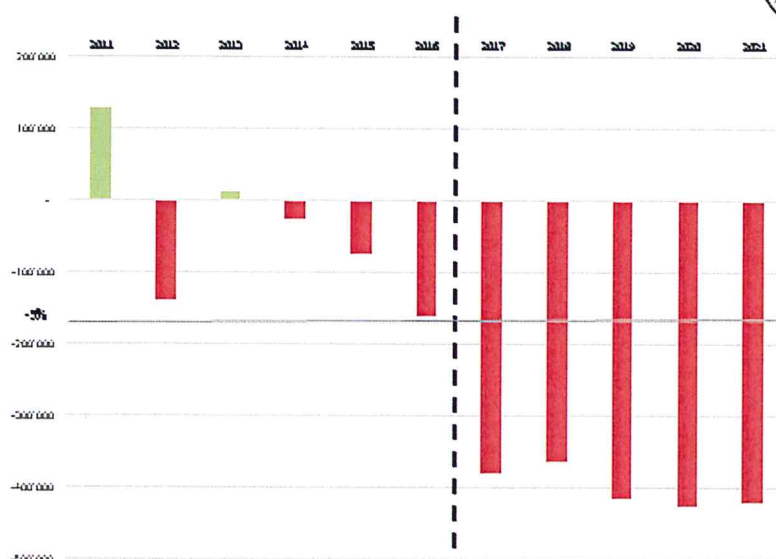
Comme annoncé lors des assemblées communales des dernières années et détaillé à la séance d'information du 10 octobre 2016, un ajustement des recettes communales s'impose pour passer d'un déficit prévisionnel inacceptable d'env. Fr. 400'000.00 (-10%) à une situation budgétaire équilibrée.

Cette configuration, avec un coefficient de l'impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques modifié de 73% à 89% de l'impôt cantonal de base, permet au Conseil communal :

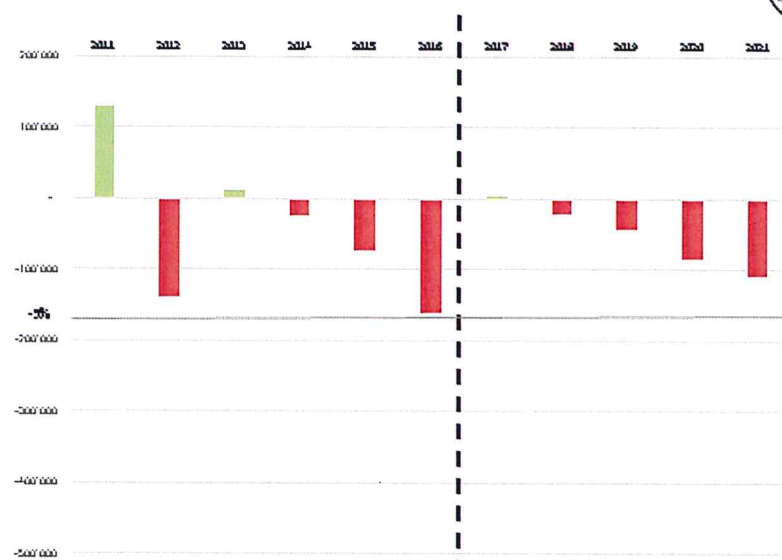
- d'assumer les charges d'amortissement et les coûts consécutifs à l'extension des bâtiments scolaires, des transformations des deux homes de la Veveyse et du cycle d'orientation (investissements de 90 millions de francs au total)
- de respecter la loi sur les communes qui impose un équilibre du budget de fonctionnement
- de gérer la commune et d'entretenir le patrimoine communal, en particulier les routes

M. Serge Praz présente les slides ci-dessous qui démontrent très clairement la situation financière de la commune sans modification du taux d'imposition et avec modification du taux d'imposition.

Evolution résultats **sans** modification du taux d'imposition



Evolution résultats **avec** modification du taux d'imposition



M. Serge Praz commente également le slide suivant en précisant que toutes les communes de la Veveyse sont concernées par les investissements liés aux deux homes de la Veveyse et au cycle d'orientation. Tôt ou tard, au vu de leur coefficient d'impôt, elles devront également augmenter leurs recettes fiscales pour absorber ce que nous avons pris en compte en augmentant le coefficient d'impôt à 89%.

Comparaisons



Impôts 2016

Coefficients d'impôts communaux

Impôt sur le revenu et la fortune, en % de l'impôt cantonal de base

Attalens	78.5
Bossonnens	93.0
Châtel-Saint-Denis	83.6
Granges	73.0
Remaufens	88.0
Saint-Martin	87.0
Semsales	83.0
Le Flon	93.8
La Verrerie	86.0

M. Christophe Letellier demande si le Conseil communal a une idée sur l'incidence du taux de 89% en cas de fusion de communes. M. Serge Praz explique que l'étude qui a été menée n'a pas défini le futur taux. Toutefois, il pense que le taux de 89% sera proche de celui d'une commune fusionnée.

Mme Pascale Cuenoud Golay constate que le budget prévisionnel présente un déficit depuis plusieurs années. Augmenter le taux d'impôt de 16% d'un coup va être une hausse trop importante pour certains ménages. Pourquoi ne pas augmenter progressivement ? M. Serge Praz explique que cette année nous sommes en possession de chiffres précis étant donné que tous les gros chantiers (homes et CO) vont être terminés en 2017. La volonté du Conseil communal n'était pas d'anticiper une augmentation sans que cela soit justifié. Cela aurait créé des réserves et ce n'était pas le but.

Concernant l'année 2011, M. Serge Praz explique à Mme Martine Rebetez que les comptes ont été bouclés avec un bénéfice car certains travaux prévus n'ont pas été réalisés et des recettes extraordinaires ont été encaissées concernant les gains immobiliers et mutations.

Mme Marie-Paule Angel relève que l'augmentation prévue représente 21.9%, et fait remarquer que lorsque la contribution immobilière a été augmentée de 1‰ à 2‰ il a été dit qu'il n'y aurait pas d'augmentation d'impôt. M. Serge Praz précise que dans toutes les assemblées durant lesquelles il a présenté les comptes ou les budgets, il n'y en a pas eu une seule où il ne parlait pas d'une hausse d'impôt. Mme Marie-Paule Angel demande ce que va faire la classe moyenne

et insiste pour qu'une réponse lui soit donnée. M. Serge Praz indique que ce n'est pas à lui de répondre.

M. le Président indique que, dans le cadre de la construction du cycle d'orientation et des deux homes, des normes doivent être respectées et que cela a un coût. De plus, les objets acceptés en votations fédérales ou cantonales ont, une fois ou l'autre, un impact financier pour les communes.

M. Steeve Gabriel relève que par le passé (pas tout à fait une vingtaine d'années) le coefficient d'impôt est passé de 82% à 69% pour les personnes physiques et de 90% à 76% pour les personnes morales. Ensuite, le taux a été augmenté en 2007 de 69% à 73% pour les personnes physiques et de 76% à 81 % pour les personnes morales. Il demande quelle est la stratégie du Conseil communal car, aujourd'hui, aucune hausse n'est prévue pour les personnes morales.

M. le Président explique que la modification du taux d'impôt de 82% à 69% pour les personnes physiques et de 90% à 76% pour les personnes morales était due, en 2003, à la reprise des infrastructures hospitalières par le Canton. Ces modifications représentaient une mise à niveau entre le Canton et les communes. La hausse de 2007 représentait une adaptation pour correspondre à l'évolution du taux du Canton, puisque la commune est calquée sur ce dernier.

En ce qui concerne les personnes morales, M. le Président explique qu'au vu du montant très faible qui est encaissé, env. Fr. 25'000.00 pour l'ensemble des entreprises, le Conseil communal a décidé de ne pas procéder à une augmentation. En laissant le taux fiscal à 81%, la commune reste attractive pour les sociétés qui souhaiteraient s'établir à Granges.

Mme Domenica Vavasseur demande si le Conseil communal n'a pas peur que la commune de Granges ne soit plus attractive fiscalement. Cela aurait pour conséquences que certaines personnes ne viennent pas à Granges ou que certains citoyens partent ailleurs. De plus, on ne peut pas dire qu'il y ait énormément de services dans la commune ; on ne peut pas comparer avec Attalens ou Bossonnens. L'année passée, le Conseil communal avait proposé l'achat d'un panneau d'affichage pour Fr. 65'000.00. Cette dépense n'était pas utile et elle a été refusée. Maintenant, on nous propose une augmentation des impôts et de temps en temps le Conseil communal veut faire passer des objets qui ne sont pas nécessaires. Le Conseil communal veut un budget équilibré, et c'est normal. Mais, en passant à un taux si haut pour une si petite commune qui n'a pas d'infrastructure, Mme Domenica Vavasseur craint que certaines personnes quittent Granges.

En parlant de certaines personnes, M. le Président pense que Mme Domenica Vavasseur fait référence à de riches contribuables. M. le Président s'est penché sur les statistiques cantonales et indique qu'il n'y a pas de contribuables plus riches à Granges qu'à Remaufens, peut-être un peu plus qu'à Bossonnens, mais moins qu'à St-Martin.

M. le Président tient à rappeler à l'assemblée communale qu'elle est l'organe législatif qui a pour tâches de pérenniser la commune et de penser à son avenir. Concernant le panneau d'affichage, M. le Président indique que le Conseil communal a pris acte de la décision du législatif qui ne souhaitait pas financer cet objet.

Quant à l'attractivité de la commune, M. le Président rappelle que lors de la séance d'information du 10 octobre 2016, le Conseil communal a présenté les objectifs de la législature et l'attractivité de la commune est un objectif. Si le taux de 89% du coefficient d'impôt n'est pas accepté, les objectifs seront abandonnés, faute de moyens financiers.

M. Serge Praz revient sur les infrastructures et explique que la commune possède une salle de gym, une salle de spectacle, une école, un accueil extrascolaire, un centre médical et plus encore. Il est vrai que tous ces services ne sont pas physiquement à Granges, mais nous participons à toutes les charges financières qui y sont liées.

M. Serge Praz indique à M. Alain Golay que la planification financière a été établie sur la base de données fournies par le Canton ; les chiffres sont estimés au plus juste.

M. le Président reconnaît qu'un budget présentant un déficit peut être soumis à l'assemblée, et qu'au final les comptes présentent un bénéfice. Toutefois, à ce jour, 3 éléments qui vont charger le budget ne sont pas maîtrisés :

1. Avec la réforme de l'imposition sur les entreprises, le taux va baisser. Lors d'une séance qui s'est déroulée à la Joux, Mme Marie Garnier et M. Georges Godel ont indiqué que cette réforme n'aura pas d'impact direct sur les petites communes. Par contre, un impact pourrait être ressenti avec la péréquation financière, puisque le Canton réparti entre les communes riches et les communes pauvres une certaine somme, et la commune de Granges reçoit de l'argent. Il est donc possible que les communes pauvres reçoivent moins d'argent si les communes riches encaissent moins d'impôts suite à la réforme des entreprises.
2. En 2018, les charges liées aux transports scolaires seront reportées sur les communes. A ce jour, le montant n'est pas connu.
3. Jusqu'à aujourd'hui, la Fondation Jacobs subventionnait le paysage éducatif de la Veveyse. A partir de 2017, les communes devront prendre en charge certains frais si elles souhaitent que cette infrastructure perdure.

M. le Président donne encore une information sur la capacité d'autofinancement de la commune. Selon les indicateurs financiers, les communes sont classées en trois catégories :

1. Bonne : capacité d'autofinancement de plus de 20%
2. Moyenne : capacité d'autofinancement entre 10% et 20%
3. Faible : capacité d'autofinancement de moins de 10%

La commune de Granges est classée en catégorie faible avec un taux d'autofinancement de 3.60% pour l'année 2015.

M. Yoann Glassey demande la raison pour laquelle on ne pourrait pas augmenter le taux sur plusieurs années, et indique que l'augmentation du coût de la vie n'est pas aussi élevée. M. le Président explique que la commune de Granges dispose de 12 km de route. La durée de vie d'une route est d'env. 25 ans. Pour avoir un réseau en bon état, il faudrait pouvoir entretenir env. 500 m de route par année. Idéalement, un montant de Fr. 130'000.00 devrait être inscrit chaque année au budget. M. le Président donne les montants investis ces 4 dernières années pour l'entretien des routes :

- Fr. 26'000.00 en 2012
- Fr. 29'000.00 en 2013
- Fr. 135'000.00 en 2014
- Fr. 59'000.00 en 2015

On constate qu'env. Fr. 250'000.00 ont été investis ces 4 dernières années, alors que Fr. 500'000.00 auraient dû être utilisés pour l'entretien des routes. Il est donc indispensable

d'avoir des moyens financiers afin de rattraper les travaux qui n'ont pas pu être réalisés par le passé. De plus, une convention a été passée avec la commune de Bossonnens pour la réfection de la route de Granges et le changement des canalisations qui sont obsolètes.

M. Serge Praz relève que les deux homes du district et le CO de la Veveyse ont été construits il y a plus de 40 ans, et, de ce fait, leurs assainissements interviennent en même temps.

M. Roberto Caamaño relève que l'augmentation de 21.9% permettrait d'avoir un budget équilibré. Toutefois, une augmentation d'un tiers de ce qui est proposé permettrait d'être en dessous du seuil des 5 %. Dès lors, une augmentation d'une telle taille ne se justifie pas. Une augmentation de 73% à 80% permettrait de débloquer la situation. M. Roberto Caamaño propose de voter la modification du coefficient d'impôt par bulletin secret afin que chaque personne se sente libre de voter ce qu'elle souhaite.

M. le Président souligne qu'on pourrait faire encore une année avec un budget à moins 5%, mais il ne sait pas où la commune pourra trouver l'argent nécessaire à son bon fonctionnement. A force de prélever dans les réserves, celles-ci sont vides et il va falloir emprunter si on veut faire des travaux d'entretien sur les routes ou sur les canalisations. Le Conseil communal, en tant que personnes responsables, se doit de trouver une solution, raison pour laquelle il propose cette hausse du coefficient d'impôt. M. le Président confirme que si le 20% de l'assemblée souhaite le vote à bulletin secret, la proposition de M. Roberto Caamaño sera acceptée.

M. Ernest Imhof demande si la solution ne serait pas d'augmenter la population. M. le Président relève que lors de la révision du PAL, le souhait du Conseil communal était d'avoir un développement modéré à moyen et long terme. Une augmentation de la population de l'ordre de 10% avait été envisagée.

M. Filip Strbat relève que la planification financière comprend un montant pour les équipements du nouveau PAL. Il demande où en est ce dossier. M. Serge Praz indique que la suite de notre PAL dépendra du plan directeur cantonal, qui doit, normalement, être approuvé d'ici 2019 par la Confédération.

3.2 Rapport de la commission financière

M. Bernard Ruegg donne lecture du rapport de la commission financière.

La commission financière a examiné le plan financier 2017-2021 établi par le conseil communal.

Notre examen nous a fait relever les points suivants.

Nous constatons qu'en maintenant le taux actuel sur le revenu et la fortune des personnes physiques, le déficit prévu pour l'exercice 2017 avoisinerait Fr. 400'000.00. Cela représenterait environ 10% d'excédent de charges. La commission financière a annoncé depuis de nombreuses années qu'une augmentation du coefficient de l'impôt serait inéluctable.

Les nouvelles charges sont dues, d'une part, à la fin simultanée de gros investissements intercommunaux, tels que l'extension du bâtiment scolaire d'Attalens, le CO de la Veveyse, les homes de la Veveyse, et à plus long terme l'extension de la STEP.

D'autre part, cette hausse du coefficient d'impôt est aussi due à la volonté du conseil communal de présenter un budget équilibré. La loi sur les communes stipule que le budget de fonctionnement doit être équilibré et que lorsque les charges dépassent les produits de plus de 5%, la commune doit hausser les taux de ses impôts.

L'augmentation du taux d'impôt telle que proposée par le conseil communal devrait permettre, outre d'assumer les charges d'amortissement et d'exploitation découlant des objets cités précédemment, de respecter la loi sur les communes qui impose un équilibre du budget de fonctionnement, et également de gérer la commune, ainsi que d'entretenir son patrimoine, en particulier les routes.

En guise de conclusion, la majorité de la commission financière recommande d'accepter la modification du coefficient de l'impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques, de 73% à 89% de l'impôt cantonal de base.

3.3 Approbation

M. le Président soumet la proposition de M. Roberto Caamaño à l'assemblée communale, soit le vote à bulletin secret pour la modification du coefficient d'impôt. Cette proposition est acceptée par 35 citoyens.

Chaque personne a reçu un bulletin de vote et l'a déposé dans une urne prévue à cet effet. Le dépouillement a été effectué par les scrutateurs.

Conformément à l'article 8a du règlement de la loi sur les communes, les éléments du vote à bulletin secret sont inscrits dans le procès-verbal :

a) nombre de citoyens présents au moment du vote	90
b) nombre de bulletins de vote distribués ;	90
c) nombre de bulletins de vote rentrés ;	90
d) nombre de bulletins de vote nuls ;	0
e) nombre de bulletins de vote blancs ;	3
f) nombre de bulletins de vote énonçant « oui » ;	46
g) nombre de bulletins de vote énonçant « non ».	41

M. le Président annonce à l'assemblée communale que la modification du coefficient de l'impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques de 73% à 89% de l'impôt cantonal de base est acceptée par 46 oui, 41 non et 3 bulletins blancs.

M. le Président remercie infiniment l'assemblée communale pour la confiance accordée au Conseil communal.

4. Budget 2017

4.1 Présentation du budget de fonctionnement

M. Serge Praz commente le budget de fonctionnement selon le plan comptable et donne des explications sur les postes qui présentent de fortes différences par rapport au budget 2016 et/ou comptes 2015.

Ce budget a été établi avec la rigueur voulue, dans une approche réaliste visant à limiter les dépenses. L'estimation des recettes fiscales est basée sur les statistiques fournies par le Service cantonal des contributions et comprend l'adaptation du coefficient de l'impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques. Le budget 2017 présente une situation équilibrée avec un très

léger bénéfice de Fr. 3'424.75. Les charges s'élèvent à Fr. 3'953'264.45 et les produits à Fr. 3'956'689.20.

M. Serge Praz explique à M. Marcel Vauthey que les postes «police du feu» et «local du feu» sont bien distincts. Le poste «police du feu» concerne le fonctionnement du corps des sapeurs-pompiers à charge de la commune de Granges (l'achat de matériel, les frais d'intervention, les soldes des pompiers, les taxes d'exemption...). Le poste «local du feu» comprend les charges relatives au bâtiment de la caserne. Les frais sont répartis entre les communes de Bossonnens, Attalens et Granges, raison pour laquelle ce compte est équilibré. Toutes les charges relatives au corps des sapeurs-pompiers sont réparties selon la valeur d'assurance des bâtiments de l'ECAB.

Concernant le poste «home médicalisé du district», qui se monte à Fr. 184'810.35, M. Serge Praz précise à M. Marcel Vauthey que ce compte englobe les subventions cantonales des soins spéciaux, ainsi que les frais de fonctionnement et d'investissement des deux homes de la Veveyse.

M. Serge Praz tient à relever que chaque budget (CO, homes, CIF, RSSV...) fait l'objet d'une analyse détaillée par le Conseiller communal, responsable du dicastère, pour être au plus proche de la réalité.

4.2 Rapport de la commission financière et approbation

M. Bernard Ruegg donne lecture du rapport de la commission financière.

1 Ordre

L'augmentation des charges est notamment due à l'achat d'appareils respiratoires des pompiers et d'un déshumidificateur pour les tenues.

2 Enseignement et formation

Les charges liées des nouveaux bâtiments du CO et du collège d'Attalens apparaissent dans le budget.

3 Culture et loisirs

Le nombre d'élèves inscrits au Conservatoire a sensiblement augmenté. La participation aux dépenses a évolué aux budgets de Fr. 15'484.00 à Fr. 22'128.15.

4 Santé

Notre participation aux homes de la Veveyse est budgétisée pour 2017 à Fr. 50'289.00 contre Fr. 33'065.90 aux comptes 2015. Cette différence est due au début de leur exploitation après transformation.

L'augmentation du poste participation indemnités forfaitaires, de Fr. 18'867.65 à Fr. 23'283.70, est due au nombre croissant des proches aidants.

5 Affaires sociales

Vu l'augmentation du nombre d'enfants, les subventions aux crèches et garderies augmentent de Fr. 42'528.00 aux comptes 2015 à Fr. 60'000.00 au budget 2017.

6 Transports et communications

Des travaux d'entretien sont nécessaires, notamment sur la route de Bossonnens. Pour cela, le budget passe de Fr. 60'000.00 à Fr. 117'000.00.

7 Protection – Aménagement de l'environnement

En se limitant à un entretien sur les installations d'approvisionnement en eau claire, et sans rénovation de celles-ci, cela permet une attribution à la réserve de Fr. 10'671.45 en comparaison au budget 2016 qui prévoyait un prélèvement à la réserve de Fr. 57'574.80.

Parallèlement à la rénovation de la route de Bossonnens, il a été prévu le remplacement des conduites d'eau, d'où un budget 2017 de Fr. 181'498.50 contre Fr. 33'000.00 en 2016. Un prélèvement de Fr 135'734.60 à la réserve est budgétisé.

L'élaboration du PGEE avec l'intégration des raccordements privés s'élève à Fr. 34'560.00.

9 Finances et impôts

Le montant de l'impôt sur le revenu et sur la fortune projeté pour 2017 est calculé avec un coefficient de 89%. Ceci permet de passer au titre de l'impôt sur le revenu d'un montant de Fr. 1'600'644.00 à Fr. 1'976'092.00, et de Fr. 115'780.00 à Fr. 129'659.00 au titre de l'impôt sur la fortune.

Nous bénéficions d'un meilleur taux d'intérêt pour les emprunts ce qui explique la diminution de l'intérêt des dettes.

Le montant alloué à l'entretien et rénovation des bâtiments passe de Fr. 1'500.00 à Fr. 7'000.00. La raison est due à l'entretien de la toiture du bûcher du bâtiment de l'alpage et divers autres travaux.

Nous constatons une sensible diminution des loyers du bâtiment de l'édilité. Cette différence s'explique par la redistribution des locaux impliquant une diminution des surfaces à louer.

Résultat du budget de fonctionnement :

En guise de conclusion, nous vous recommandons d'accepter ce budget tel qu'il vous est présenté, avec un excédent de revenus de Fr. 3'424.75.

La parole n'étant plus demandée, le budget de fonctionnement 2017 est soumis au vote et est accepté par 81 oui et 6 abstentions.

4.3 Présentation du budget d'investissement

Le budget d'investissement ne présente pas d'élément nouveau et est constitué des objets votés les années précédentes :

- Report des objets votés : Fr. 583'520.00
- Total Fr. 583'520.00

4.4 *Rapport de la commission financière et approbation*

M. Bernard Ruegg donne lecture du rapport de la commission financière.

Toutes les positions figurant au budget 2017 sont des reports des années précédentes. Par ce fait, la commission financière vous recommande d'accepter le budget d'investissement.

La parole n'étant pas demandée, le budget d'investissement 2017 est soumis au vote et est accepté par 84 oui et 3 abstentions

4.5 *Vote final du budget de fonctionnement et du budget d'investissement*

La parole n'étant plus demandée, le vote final du budget de fonctionnement et du budget d'investissement 2017 est soumis au vote et est approuvé par 83 oui et 4 abstentions.

5. **Divers**

Mme Gabrielle Bourguet remercie de tout cœur la population de Granges pour le soutien qu'elle lui a apporté lors des élections cantonales. Mme Gabrielle Bourguet se réjouit de poursuivre son mandat de Députée et de continuer à représenter le district de la Veveyse. Gouverner, c'est aussi, parfois, avoir le courage de prendre des décisions difficiles. Le Conseil communal a pris ses responsabilités en proposant une augmentation du taux fiscal; elle le félicite de l'avoir fait en toute transparence. Elle félicite également l'assemblée communale pour l'importante décision qu'elle a prise ce soir.

M. François Genoud tient à remercier la nouvelle équipe pour le travail réalisé. Cet exercice n'a pas été facile, mais il a bien été géré. Il rappelle qu'en 2003, les impôts ont été baissés et cela a profité à tous. Concernant la remarque de Mme Pascale Cuenoud Golay qui proposait une augmentation échelonnée du coefficient d'impôt, M. François Genoud explique que face à un Conseil général il aurait proposé une hausse par paliers, mais c'est plus difficile avec une assemblée communale du fait que les personnes présentes ne sont jamais les mêmes.

M. François Genoud remercie sincèrement les citoyens de Granges pour le soutien qu'ils lui ont apporté lors des élections. En tant que Préfet, il mettra tout en œuvre pour défendre les intérêts du district de la Veveyse.

M. François Jordil pense que des personnes, de par leur travail et leur engagement, honorent la commune. Dès lors, il sollicite l'assemblée communale et propose de nommer Bourgeois d'honneurs de Granges Mme Gabrielle Bourguet et M. François Genoud. Le Conseil communal prend acte de cette proposition et s'engage à la traiter d'ici la prochaine assemblée communale.

M. le Président informe l'assemblée qu'une réception sera organisée le vendredi 13 janvier 2017 en l'honneur de M. François Genoud, Préfet. Un tout ménage invitant la population à y participer sera envoyé courant décembre.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président clôt cette assemblée en remerciant ses collègues du Conseil communal, et en particulier M. Serge Praz pour la préparation et la présentation des budgets. Des remerciements sont également adressés à la commission financière, à Mmes Cristina Beaud, Patricia Gabriel, et à M. Roland Girard pour la préparation de la salle.

M. le Président souhaite de belles fêtes de fin d'année et invite les personnes présentes à partager le verre de l'amitié.

L'assemblée est levée à 22h30.

Le Président

La Secrétaire

André Droux

Patricia Gabriel